
Rapport annuel 2010



Prix Sana

Avant-propos du président	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de fondation	4
Activités des fonds	6
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14

Ainsi que relevé dans le dernier rapport annuel, un groupe de travail planche depuis 2009 sur l'idée de réaliser nos propres projets, parallèlement au traitement récurrent des demandes commissions de nos deux fonds. Ces travaux ont mis en évidence la possibilité de remettre un «prix de la santé pour des héros anonymes». Durant l'année sous revue, cette idée a été développée dans le cadre de sept séances du groupe de travail et de plusieurs discussions avec des professionnels et des experts du secteur de la santé, pour aboutir à la création du «Prix Sana».

A travers le Prix Sana, la Fondation Sana récompense chaque année une ou plusieurs personnes pour leur engagement désintéressé en faveur de personnes atteintes dans leur santé. Nous connaissons tous dans notre entourage de tels héros, aussi généreux que discrets. Aidés par leur grand coeur, ils fournissent des prestations inestimables pour la santé, par leurs actes, leurs paroles et leurs sourires, mais ils ne reçoivent que peu de reconnaissance en retour. Le Prix Sana veut leur rendre justice en récompensant chaque année au moins l'un de ces héros discrets – homme ou femme – pour leur aide.

Un jury de haut rang a pu être réuni pour la désignation des lauréats. Il est composé du président, le Dr René Prêtre (chirurgien du cœur et Suisse de l'année 2009), ainsi que des membres Annemarie Huber-Hotz (ancienne chancelière de la Confédération et présidente de la Société suisse d'utilité publique), Michelle Zimmermann (organisatrice de l'élection de Miss Handicap), du Dr Thomas Szucs (président d'Helsana) et du Dr Hans Naef (président de la Fondation Sana).

En novembre 2010, le Prix Sana a été présenté dans Senso, et 820 000 papillons lui étant consacré, ont été envoyés avec les factures du mois de décembre. La remise du Prix Sana aura lieu en septembre 2011 dans le cadre d'une cérémonie officielle, à Berne.



Le journaliste et politologue anglo-allemand Richard Löwenthal a déclaré: «Seul le changement permet de conserver les valeurs.» L'année dernière s'inscrit parfaitement dans cette optique, tant du côté de la Fondation Sana que de celui de l'entreprise Helsana. Toutes deux ont cherché à assurer durablement leurs valeurs traditionnelles pour l'avenir et ont relevé le défi de sortir des chemins battus.

Ainsi du côté de la Fondation, les changements suivants ont été communiqués publiquement par les décisions du Conseil de fondation, prise en mars: soit modifier le nom de l'ancienne «Fondation Helvetia Sana» en «Fondation Sana», abandonner définitivement l'ancien habit de la caisse maladie Helvetia et se concentrer entièrement sur les nouvelles tâches orientées vers l'avenir. La perception de la fonction d'actionnaire du groupe Helsana reste prioritaire. Mais les prestations de la Fondation dans le domaine de la santé doivent également être développées et dotées de leur caractère propre. C'est dans ce sens que s'oriente le Prix Sana nouvellement créé, à travers lequel, la Fondation veut récompenser chaque année une ou plusieurs personnes pour leur engagement désintéressé en faveur de la santé de tierces personnes. Par ce prix, elle veut honorer et raviver les notions d'initiative propre, d'aide aux voisins et d'engagement désintéressé, dans le sens d'un véritable amour du prochain.

Parallèlement, nous voulons assurer l'existence de la Fondation Sana et la réalisation de ses objectifs à moyen et à long terme. Nous travaillons par conséquent activement à consolider la stabilité de la Fondation et à acquérir une certaine indépendance des paiements annuels d'Helsana. Finalement, notre objectif a toujours été de créer les bases pour un actionnariat du groupe Helsana qui n'entrave pas les développements futurs de l'entreprise. De tels développements doivent au contraire être encouragés, dans le sens d'un sparring-partner, pour autant qu'ils soient dans l'intérêt de l'entreprise et des assurés. Dans ce sens, nous avons également observé et accompagné les changements de la direction d'Helsana. Avec satisfaction, nous pouvons constater que la culture de communication avec les actionnaires a été professionnalisée et que cette idée de sparring-partner repose manifestement sur la réciprocité. Ainsi, le Conseil de fondation a déjà pu profiter de cette nouvelle culture en étant invité, à la fin de l'été dernier, à une manifestation d'information sur la nouvelle structure de la direction d'Helsana et le développement général de l'entreprise.

Je crois pouvoir dire que non seulement moi-même en tant que président, mais aussi l'ensemble du Comité et le Conseil de fondation apprécions beaucoup cette confiance – qui est à la base de la communication renforcée entre la Fondation Sana, l'entreprise et les actionnaires – et que nous nous efforçons en permanence d'honorer cette confiance.

Dans ce sens, je suis convaincu que le temps du changement n'est pas terminé, mais qu'il continuera de nous accompagner. Ou, pour reprendre les mots de Marc Aurèle: «Pense toujours que rien ne reste tel quel et que la nature change en permanence ses formes.»

Hans Naef
Président du Conseil de fondation

De la Fondation Helvetia Sana à la Fondation Sana: panta rhei

Pour la Fondation Sana, l'année 2010 a été placée sous le signe du changement et du développement. La Fondation s'est donnée un nouveau nom et une nouvelle identité visuelle. Elle a créé le Prix Sana, à travers lequel elle veut récompenser chaque année une bonne action dans le domaine de la santé, et s'est penchée sur la manière d'assurer à moyen et à long terme les activités de la Fondation. L'entreprise Helsana a connu des bouleversements plus importants encore avec le double changement à sa direction, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et la nouvelle structure hiérarchique du groupe.

Tandis que l'année 2009 avait été placée sous le signe de la consolidation pour l'ancienne Fondation Helvetia Sana – comme nous l'avions relaté dans le dernier rapport annuel –, l'année 2010 a clairement été une année de développement et de changement. Au niveau de la Fondation, cela s'est manifesté par le changement de nom et d'identité visuelle. Mais du point de vue pratique aussi, le regard s'est clairement tourné vers l'avenir. C'est dans ce sens que le Prix Sana a été développé, que les relations publiques ont été renforcées et mises en œuvre de manière proactive, et que les questions générales concernant la pérennité de l'activité future de la Fondation ont été discutées. Dans un esprit de stabilité, les affaires principales de la Fondation Sana se sont également poursuivies, notamment en accordant la priorité absolue à la fonction d'actionnaire principal d'Helsana.

Cela a été d'autant plus important qu'Helsana a également connu des changements en 2010: à la fin mars, après 14 ans de présidence du Conseil d'administration, le Dr Eugen David a remis sa charge au Dr Thomas D. Szucs, et le 1^{er} juillet, Manfred Manser s'est retiré après 15 ans d'activité en tant que CEO et près de 38 ans passés dans l'entreprise. En la personne de Daniel Schmutz, qui a rejoint Helsana en 2006 comme directeur financier, nous disposons d'un successeur compétent issu de nos propres rangs, pour continuer à développer l'entreprise.

Le processus stratégique d'Helsana, qui avait été entamé sous l'ancienne direction déjà, a été achevé en juin 2010, et la nouvelle stratégie a été approuvée. Celle-ci est centrée sur les clientes et les clients. Les différents besoins de ces derniers doivent être couverts par le biais de solutions spécifiques à des prix appropriés. Ces solutions doivent être profitables à long terme. La stratégie multimarques a également dû se plier à ces nouvelles lignes directrices, et dans ce cadre les filiales Progrès et Aerosana ont fusionné au 1^{er} janvier 2011. Ces changements

ont également eu des conséquences au niveau de la direction. La structure du groupe a été modernisée et la hiérarchie aplanie. Cela a entraîné d'importantes restructurations internes, qui, toutefois, ont pu être maîtrisées avec des conséquences modérées pour le personnel.

A côté de ces bouleversements stratégiques, Helsana a dû mettre en œuvre un important programme de réduction des coûts. Globalement, les chiffres de l'année 2010 montrent qu'elle est sur la bonne voie. Alors que des pertes de CHF 215 millions en 2008 et de CHF 58 millions en 2009 avaient été enregistrées, Helsana a pu boucler l'année 2010 avec un bénéfice de CHF 84 millions.

Activités des organes de la Fondation

Conseil de fondation:

La séance ordinaire du Conseil de fondation de la Fondation Helvetia Sana s'est tenue le 24 mars 2010 au siège d'Helsana, à Stettbach. Dans le cadre des affaires statutaires, Monsieur Christian Rey a été nouvellement élu au Comité du Conseil de fondation (il remplace Serge Métrailler, qui s'est retiré l'année précédente). En outre, Paola Müller-Storni a été élue à la vice-présidence et Michael Arnet au Conseil de fondation comme représentant du personnel d'Helsana.

Le Conseil de fondation a décidé de renommer la «Fondation Helvetia Sana» en «Fondation Sana». Par ailleurs, un «prix de la santé pour des héros anonymes» a été créé pour rendre la Fondation plus visible et les relations publiques, jusqu'ici quelque peu négligées, ont été développées.

Comme chaque année, le Conseil de fondation a été informé de manière détaillée sur la marche des affaires et la nouvelle stratégie par les organes d'Helsana. Sur la base du rapport annuel écrit d'Helsana et des commentaires donnés oralement, le Conseil de fondation a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2009, à l'intention de l'assemblée générale d'Helsana. En outre, il a proposé les candidatures du Dr Thomas D. Szucs comme président du Conseil d'administration, de Monsieur Guy Emmenegger comme vice-président et de Mesdames et Messieurs Michèle Bergkvist, Yves Christen, Michela Ferrari-Testa, Severin Moser et du Dr. Christiane Roth-Godat comme membres du Conseil d'administration d'Helsana.

En plus de la session ordinaire, le Conseil de fondation a été invité à une séance d'information sur la restructuration et la

marche des affaires d'Helsana. Lors de cette séance, la direction du groupe s'est présentée personnellement, et le Dr Thomas D. Szucs a présenté ses réflexions sur l'avenir d'Helsana.

Comité du Conseil de fondation:

Durant l'année sous revue, le Comité du Conseil de fondation a été encore plus actif que les années précédentes. A côté des affaires statutaires, il s'est notamment consacré à assurer les activités de la Fondation à moyen et à long terme et à la création du Prix Sana, un «prix de la santé pour des héros anonymes».

En raison de ces activités, le Comité du Conseil de fondation s'est également réuni plus souvent que par le passé. En plus de six séances ordinaires, il s'est réuni à l'occasion de deux séances extraordinaires, de deux ateliers et d'une rencontre avec le Conseil d'administration d'Helsana. Par ailleurs, les membres du Comité ont participé aux séances du Conseil de fondation et une partie d'entre eux aux séances de la commission électorale pour compléter le Conseil d'administration d'Helsana, au groupe de travail pour l'élaboration du Prix Sana ainsi qu'aux séances avec les présidences et les directions d'Helsana et de l'association Artisana.

Enfin, le Comité du Conseil de fondation a aussi pris ses responsabilités envers Helsana et a été informé à diverses occasions sur la marche des affaires de l'entreprise. Dans ce cadre, une attention particulière a notamment été accordée à la question des conséquences éventuelles sur le personnel du changement de la structure hiérarchique.

Commission:

Les activités de la Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention, de même que les activités du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin (autrefois Commission pour les cas de rigueur) font l'objet d'un chapitre séparé. A côté de ces deux commissions, la gestion des dépôts bancaires a été évaluée trimestriellement par la Commission de placements, comme jusqu'à présent. La stratégie volontairement prudente de la Fondation Sana a été poursuivie, ce qui s'est traduit en 2010 par un résultat financier de CHF 27 428.77 pour les deux dépôts.

Autres activités:

En plus des séances susdites, certains membres des organes et de la direction ont également, comme chaque année, participé à d'autres activités. Durant l'année sous revue, celles-ci ont souvent été liées à l'élaboration du Prix Sana, à la révision de

l'identité visuelle de la Fondation, au développement des relations publiques ou à l'amélioration des voies de communication avec les différents interlocuteurs d'Helsana (promotion de la santé, affaires sociales, service de la communication, etc.). Ces travaux se reflètent dans les articles sur la Fondation publiés dans les Senso 4/2010 et 01/2011. D'autres publications ont paru dans le journal des collaborateurs.

Globalement, l'année 2010 peut être qualifiée de très intensive. Le directeur de la Fondation a participé à environ 40 séances de la Fondation Sana et a dressé le procès-verbal de près de 30 d'entre elles.

Finances

Dans les pages suivantes, vous trouverez les comptes annuels de la Fondation sous la forme d'un tableau consolidé. Comme chaque année, le dividende d'Helsana représente le principal poste des recettes. Le résultat financier s'élève à CHF 27 428.77.

Du côté des dépenses, on remarquera notamment l'augmentation des postes «Commissions», «Frais Internet», «Imprimés» et «Infrastructure de bureau». Les dépenses supplémentaires concernant les commissions sont directement liées à l'augmentation du nombre de séances. Celles concernant Internet et les imprimés sont dues à la modification du nom de la Fondation et de son identité visuelle. L'augmentation du poste Infrastructure résulte du remplacement complet du système informatique du secrétariat. Globalement, les dépenses 2010 se situent à environ CHF 30 000.00 en dessous du budget, toutes positions confondues.

Globalement, les comptes de la Fondation affichent un excédent de recettes de CHF 210 996.12. Le bilan consolidé présente un actif de CHF 59 380 134.10 et un capital propre de CHF 58 828 817.35. Le portefeuille de titres d'une valeur de près de CHF 2,5 millions est réparti entre deux banques en vue d'une diversification et d'une sécurité accrue.

Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

La Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est réunie à cinq reprises en 2010. Lors de ces séances, elle a traité 31 demandes, dont 9 ont été approuvées et 22 rejetées. A la fin de l'année, cinq demandes étaient encore en suspens. Au total, des prestations de promotion à hauteur de CHF 154 800 ont été approuvées.

L'évolution des demandes reçues reste positive. Avec, au total, 33 nouvelles demandes, ce sont six de plus que l'année précédente, ce qui représente une augmentation de plus de 20%. Les moyens à disposition restant inchangés, cette augmentation a automatiquement entraîné un examen critique de ces demandes. La Commission a dû non seulement décider si une demande méritait un soutien, mais aussi fixer des priorités parmi les demandes méritant un soutien.

Comme l'année précédente, un point fort thématique des demandes a été la promotion des enfants et des adolescents. Les projets encouragés dans ce cadre sont allés de la prévention des lésions auditives à la prévention de l'alcoolisme et du suicide en passant par la promotion de la santé dans les camps de groupements de jeunesse.

Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, le projet de l'Université de Berne pour la lutte contre l'échinococcose, provoquée par le ténia du renard, a été poursuivi. Un projet de recherche de la haute école zurichoise de sciences appliquées a été nouvellement soutenu; celui-ci porte sur la lutte biologique contre les tiques, qui transmettent la borréliose et l'encéphalite à tiques (FSME).

Les statistiques des demandes au Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présentent pour 2010 comme suit :

Objets	Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2010)	33
Demandes en suspens (31.12.2010)	5
Décisions	31
Demandes approuvées	9
Demandes rejetées	22
Total des montants approuvés	CHF 154 800.00
Total des versements effectués	CHF 170 664.00

En 2010, le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a également été alimenté à raison de CHF 175 000.00. Les prestations approuvées représentent un montant total de CHF 154 800.00 et les prestations effectivement versées un montant de CHF 170 664.00. Compte tenu des régularisations pour les prestations approuvées mais pas encore versées durant l'année sous revue, les dépenses pour les prestations de soutien s'élèvent à CHF 192 299.50 pour l'année 2010. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds se montait à CHF 102 079.33 au 31.12.2010.

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions d'encouragement dans les trois domaines mentionnés. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et démontrable avec le secteur de la santé et destinés à améliorer le niveau général de la santé de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétence des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou bénéficiant d'un soutien suffisant.

Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin

La Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin s'est réunie à cinq reprises durant l'année sous revue. Dans le cadre de ces séances, elle a traité quatre demandes, dont deux ont été approuvées et deux rejetées. Les deux demandes approuvées concernent toutes deux des frais de cure et de réhabilitation non couverts.

La situation insatisfaisante concernant le nombre de demandes, qui avait déjà été évoquée l'année précédente, s'est accentuée en 2010. Cela est dû, notamment, à la dissolution du service social d'Helsana, qui représentait la plus importante source de demandes.

La Commission s'est donc penchée prioritairement sur la manière de mieux faire connaître le Fonds aux instances ayant un contact avec des bénéficiaires potentiels. Un papillon présentant les activités de la commission, les possibilités de soutien et les exigences liées aux informations à fournir, a été développé. Ce papillon a été créé après l'approbation du nouveau nom et de la nouvelle identité visuelle de la Fondation Sana. Il s'est donc agi de la première publication officielle avec la nouvelle identité visuelle.

Dans la perspective de ce papillon, il a également été décidé de changer le nom du « Fonds pour les cas de rigueur » en « Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin », afin de diminuer le seuil d'accès psychologique et d'éviter que les personnes dans le besoin aient à se considérer comme des cas de rigueur.

A la fin de l'automne dernier, le papillon a été imprimé en nombre suffisant pour pouvoir le mettre à disposition dans les centres de service d'Helsana. Cela doit être accompagné d'une information correspondante des collaborateurs/trices du service à la clientèle. Cette information ne sera judicieuse qu'en 2011, en raison de la restructuration du réseau régional d'Helsana. Il reste à espérer que le soutien assuré par Helsana pour mieux faire connaître le Fonds d'aide aura l'effet souhaité, afin que les moyens du Fonds soient utilisés efficacement en faveur des personnes qui en ont un urgent besoin. La Commission reste convaincue que le nombre de cas justifiés est supérieur à ceux dont nous avons connaissance.

Les statistiques des demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se présentent comme suit, pour l'année 2010:

Objets	Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2010)	3
emandes en suspens (31.12.2010)	0
Décisions	4
Demandes approuvées	2
Demandes rejetées/retirées	2
Total des montants approuvés	CHF 4 527.90
Total des versements effectués	CHF 5 380.80

En raison du montant élevé de ses fonds propres, le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin n'a pas été réalimenté en 2010. Ses recettes sont par conséquent pratiquement nulles. En 2010, ce Fonds a versé des prestations de soutien de CHF 5 380.80. Compte tenu des régularisations pour les prestations approuvées mais pas encore versées durant l'année sous revue, les dépenses pour les prestations de soutien s'élèvent à CHF 4 528.70 pour l'année 2010. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, qui sont liés pour l'essentiel, durant l'année sous revue, à l'élaboration du papillon ainsi qu'aux discussions sur le changement de nom et la stimulation générale des demandes. En revanche, les frais administratifs ont été limités en raison du faible nombre de demandes. Le capital du fonds se montait à CHF 561 387.36 au 31.12.2010.

Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin de la Fondation Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si, dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.

	Fondation	
	CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2009
Recettes		
Indemnités pour tâches d'actionnaires	0.00	0.00
Dividende Helsana	829 500.00	553 000.00
Revenus financiers	91 738.20	278 427.30
Charges financières	-64 309.43	-74 600.66
Bénéfice d'exploitation	27 428.77	203 826.64
Allocations aux Fonds		
Total des recettes	856 928.77	756 826.64
Dépenses		
Président	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	67 915.50	56 787.65
Conseil de Fondation	32 800.35	29 877.60
Organes	130 715.85	116 665.25
Frais de personnel	90 384.00	90 380.40
Frais/Dépenses	2 991.55	2 817.60
Secrétariat	93 375.55	93 198.00
GT pour projets actifs	18 059.25	0.00
Prix Sana	121 437.30	0.00
Conseil/comptabilité/révision	11 334.85	11 018.25
Relations publiques	24 778.30	30 000.00
Assistance juridique	5 049.80	1 210.50
Frais tiers et projets	180 659.50	42 228.75
Location et frais accessoires	21 766.00	21 766.00
Frais postaux/téléphone/copies	4 049.50	4 319.65
Infrastructure de bureau	10 598.60	4 842.00
Matériel de bureau et imprimés	5 497.25	1 196.65
Rapport annuel	11 363.90	9 307.95
Traductions	1 879.40	1 782.50
Internet	8 236.35	1 836.10
Divers	2 790.75	887.95
Autres dépenses	66 181.75	45 938.80
Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin	0.00	0.00
Fonds pour la promotion de la santé	175 000.00	175 000.00
Soutiens	0.00	0.00
Allocations	175 000.00	175 000.00
Total des dépenses	645 932.65	473 030.80
Recettes non liées à la période	0.00	10 758.80
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
Excédent de recettes	210 996.12	294 554.64

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2009	CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2009	CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2009
				0.00	0.00
				829 500.00	553 000.00
2 685.50	3 699.75	936.50	1 433.80	95 360.20	283 560.85
-3 128.39	-66.60	-2 718.27	-113.35	-70 156.09	-74 780.61
-442.89	3 633.15	-1 781.77	1 320.45	25 204.11	208 780.24
0.00	0.00	175 000.00	175 000.00	---	---
				---	---
-442.89	3 633.15	173 218.23	176 320.45	854 704.11	761 780.24
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
7 303.55	2 905.80	20 842.70	21 396.30	96 061.75	81 089.75
0.00	0.00	0.00	0.00	32 800.35	29 877.60
7 303.55	2 905.80	20 842.70	21 396.30	158 862.10	140 967.35
1 936.80	8 571.80	21 304.80	17 891.20	113 625.60	116 843.40
0.00	0.00	0.00	0.00	2 991.55	2 817.60
1 936.80	8 571.80	21 304.80	17 891.20	116 617.15	119 661.00
0.00	0.00	0.00	0.00	18 059.25	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	121 437.30	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	11 334.85	11 018.25
10 621.25	0.00	0.00	0.00	35 399.55	30 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	5 049.80	1 210.50
10 621.25	0.00	0.00	0.00	191 280.75	42 228.75
0.00	172.10	0.00	0.00	21 766.00	21 938.10
0.00	0.00	0.00	0.00	4 049.50	4 319.65
0.00	0.00	0.00	0.00	10 598.60	4 842.00
0.00	0.00	0.00	0.00	5 497.25	1 196.65
0.00	0.00	0.00	0.00	11 363.90	9 307.95
0.00	0.00	90.40	259.90	1 969.80	2 042.40
0.00	0.00	0.00	0.00	8 236.35	1 836.10
0.00	0.00	0.00	0.00	2 790.75	887.95
0.00	172.10	90.40	259.90	66 272.15	46 370.80
				---	---
				---	---
4 528.70	30 512.25	192 299.50	74 890.00	196 828.20	105 402.25
4 528.70	30 512.25	192 299.50	74 890.00	196 828.20	105 402.25
24 390.30	42 161.95	234 537.40	114 437.40	729 860.35	454 630.15
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 758.80
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-24 833.19	-38 528.80	-61 319.17	61 883.05	124 843.76	317 908.89

¹⁾ paiements internes de la Fondation

	Fondation	
	CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2009
Actifs		
Liquidités	798 638.24	527 903.10
Avoir sur l'Impôt anticipé	82 091.30	57 149.17
Actifs transitoires	2 685.75	4 200.00
Titres	2 487 923.42	2 481 186.07
Participations	55 300 000.00	55 300 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
Total des actifs	58 671 338.71	58 370 438.34
Passifs		
Capital étranger		
Engagements	11 888.05	1 383.80
Passifs transitoires	144 100.00	64 700.00
Total des Fonds étranger	155 988.05	66 083.80
Réserve sur fluctuation des titres	350 000.00	350 000.00
Fonds propres		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	2 654 354.54	2 359 799.90
Excédent de recettes	210 996.12	294 554.64
Total des Fonds propres	58 165 350.66	57 954 354.54
Total des passifs	58 671 338.71	58 370 438.34

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2009	CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2009	CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2009
562 976.11	582 170.25	144 551.53	180 381.35	1 506 165.88	1 290 454.70
939.95	7 431.10	327.80	4 181.15	83 359.05	68 761.42
0.00	0.00	0.00	0.00	2 685.75	4 200.00
0.00	0.00	0.00	0.00	2 487 923.42	2 481 186.07
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 300 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
563 916.06	589 601.35	144 879.33	184 562.50	59 380 134.10	59 144 602.19
0.00	0.00	0.00	0.00	11 888.05	1 383.80
2 528.70	3 380.80	42 800.00	21 164.00	189 428.70	89 244.80
2 528.70	3 380.80	42 800.00	21 164.00	201 316.75	90 628.60
0.00	0.00	0.00	0.00	350 000.00	350 000.00
586 220.55	624 749.35	163 398.50	101 515.45	56 049 619.05	56 026 264.80
0.00	0.00	0.00	0.00	2 654 354.54	2 359 799.90
-24 833.19	-38 528.80	-61 319.17	61 883.05	124 843.76	317 908.89
561 387.36	586 220.55	102 079.33	163 398.50	58 828 817.35	58 703 973.59
563 916.06	589 601.35	144 879.33	184 562.50	59 380 134.10	59 144 602.19

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

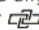
- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation:	CHF 2010	CHF 2009
Participations			
Helsana , Zürich, capital actions CHF 70 mios	79%	55 300 000.00	55 300 000.00
Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre		350 000.00	300 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		0.00	50 000.00
Titres - Réserve pour fluctuation sur titres		350 000.00	350 000.00
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Dépenses pour la création de la réserve pour fluctuation sur titres		0.00	50 000.00
• Intérêts pour achats de titres		0.00	756.40
• Frais de gestion des dépôts et droits de garde BCBE et Wegelin		19 801.47	17 838.21
• Dépenses et frais pour transaction de papier-valeurs		1 874.64	2 479.37
• Perte sur le cours des titres en dépôt		42 633.32	3 526.68
• Correction d'évaluation participation Helsana AG		0.00	0.00
Charges financières		64 309.43	74 600.66
• Recettes sur la liquidité		1 674.45	1 565.51
• Recettes sur les titres en dépôt		65 365.63	61 377.05
• Profit sur les cours des titres en dépôt		24 698.12	215 484.74
Revenus financiers		91 738.20	278 427.30

Analyse des risques

Une analyse des risques à été réalisée par le Conseil d'administration de la fondation. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la fondation est exposée et la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact.

ENGEL COPERA

Wirtschaftsprüfung, Steuerberatung, Wirtschaftsberatung, Buchführung und allgemeine Treuhandfunktionen.
Gegründet 1945. Mitglied der Treuhandkammer 
www.engelcopera.ch

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de
Fondation Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que fonds d'aide, fonds promotion de la santé et consolidé), pp 8 à 12, de Fondation Sana, Berne, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

Berne-Liebefeld, le 3 février 2011

ENGEL COPERA AG



Dieter Mathys

Réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
Expert fiscal diplômé
Réviseur responsable



Annemarie Wölfli

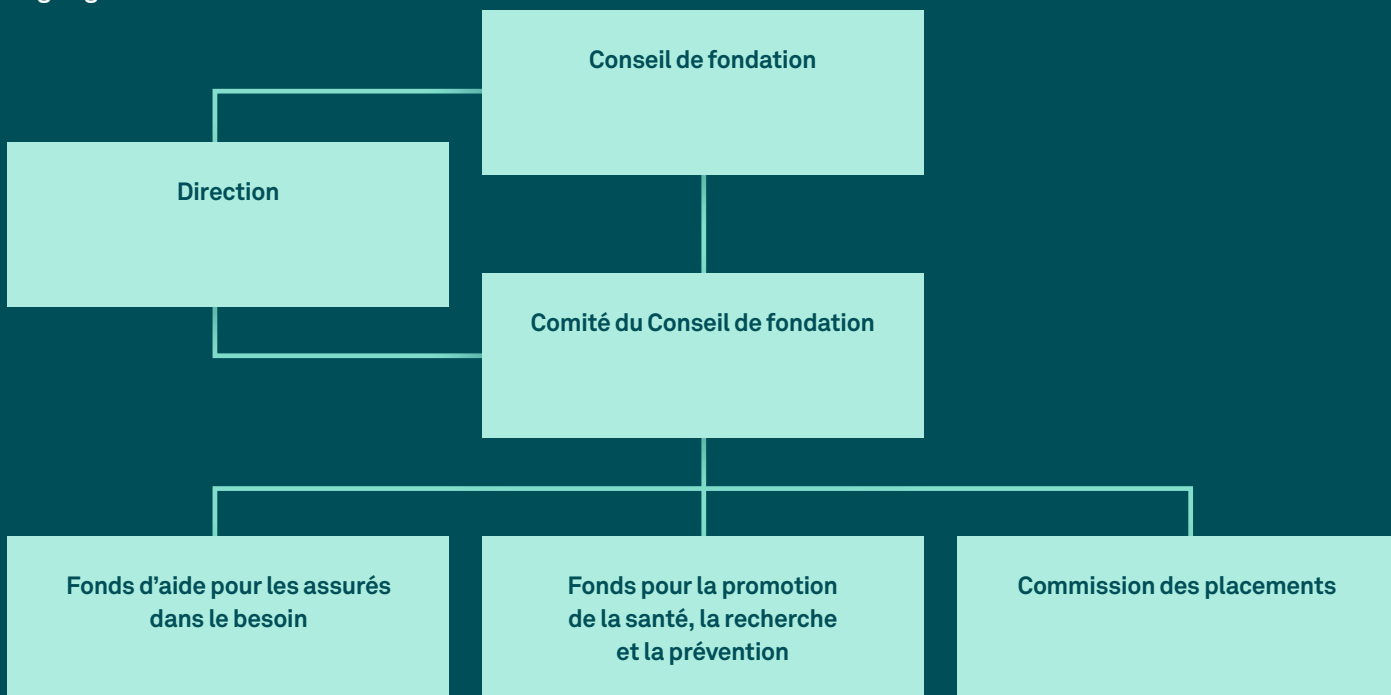
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet fédéral

ENGEL COPERA AG
3097 Bern-Liebefeld Waldeggstrasse 37
Telefon 031 950 25 00
Fax 031 950 25 01

ENGEL COPERA AG
4900 Langenthal Bahnhofstrasse 13
Telefon 062 922 96 66
Fax 062 922 73 83

ENGEL COPERA AG
4500 Solothurn Römerstrasse 20
Telefon 032 622 03 63
Fax 032 622 03 62

Organigramme



L'organisation de la Fondation Sana prévoit comme organe suprême et comme pouvoir législatif de la Fondation l'assemblée des membres du Conseil de fondation. Fin 2010, le Conseil de fondation comprenait 39 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de fondation, est le Comité du Conseil de fondation. Il est composé de cinq à sept membres du Conseil de fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de fondation, il existe trois commissions permanentes: les Commissions des deux fonds (Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin et Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention) sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. La Commission de placements est chargée de surveiller et d'évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation.

Conseil de fondation

Michael Arnet	3012 Berne	(depuis le 24.3.2010)
Dora Bachmann	5103 Möriken	
Diego Benz	6300 Zoug	
Robert Berger	6467 Schattdorf	
Erwin Bruhin	8863 Buttikon	
Yves Christen	1800 Vevey	
Marianne Desboeufs	2037 Montmollin	
Jürg Dommer	9471 Buchs	
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete	
Peter Frey	8833 Samstagern	
Heinz Herzog	9320 Arbon	
Alfred Jud	8134 Adliswil	
Hermann Langensand	6005 Lucerne	
Roland Löffel	3225 Müntschemier	
Liliane Loye-Métraiiller	3968 Veyras	
Peter Matthes	1226 Thônex	
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore	
Hans Naef	8125 Zollikerberg	
Hans Peter Pitschi	7208 Malans	
Christian Rey	1615 Bossonnens	
Alfons Rutz	9414 Schachen	
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil	
Marco Schmidiger	6003 Lucerne	
Hans Schwarz	8627 Grüningen	
Hans Schwyn	9573 Littenheid	
Patrick Solèr	4125 Riehen	
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenhaid	
Franz Stalder	5312 Döttingen	
Robert Steffen	5610 Wohlen	
Daniel Steiner	4900 Langenthal	
Peter Strub	1470 Lully	
Margrit Tanner	8913 Ottenbach	
Jean-Pierre Thiébaud	6010 Kriens	
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden	
Annemarie Willi	3252 Worben	
Herbert Wirth	8400 Winterthur	
Rose-Marie Wirthner	1470 Estavayer-le-lac	
Rolf Zahnd	3046 Wahlendorf	
Hans Zwahlen	8942 Oberrieden	

Comité du Conseil de fondation

Hans Naef	Président
Paola Müller-Storni	Vice-présidente (depuis le 24.3.2010)
Paola Müller-Storni	Membre (jusqu'au 24.3.2010)
Jürg Dommer	Membre
Christian Rey	Membre (depuis le 24.3.2010)
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre
Rolf Zahnd	Membre

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin

Erna Widmer-Häberling	Présidente
Paola Müller-Storni	Membre
Robert Steffen	Membre

Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

Daniel Steiner	Président
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Marie Catherine Saladin-Echle	Membre
Peter Strub	Membre

Commission des placements

Franz Stalder	Président
Alfred Jud	Membre
Hans Schwarz	Membre

Organe de révision

Engel Copera AG	Waldeggstrasse 37 3097 Berne-Liebefeld
-----------------	---

FONDATION SANA

Thunstrasse 82, Case postale 1009
3000 Berne 6

T +41 (0)31 368 15 83

F +41 (0)31 351 00 65

www.fondation-sana.ch
info@fondation-sana.ch